

Marier, Nadia (BSMS)

De: BT-DGSMS
Envoyé: 31 août 2020 16:58
À: BSMAOR-DM
Cc: Bégin, Line (BSMAOR); Munoz, Patricia (06-13-DG); Détolle, Jean-Philippe (06-13-DG)
Objet: DM - Nouveautés plan de gestion cerf de Virgine, journal GTA, collabo-BSMAOR -
Pièces jointes: FM_Nouveautés plan de gestion, Journal GTA, Collabo-BSMAOR.DOC;
Article_GTA_Plan_gestion_cerf_20200831.docx

Bonjour

Voici la fiche média complétée qui renvoie à l'article ci-joint.

Nous espérons le tout conforme.

Sincères salutations.

Mme Laurence Foti

Adjointe administrative

En télétravail

Direction générale du secteur métropolitain et sud

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

35, rue de Port-Royal Est, bureau 4.50, Montréal (QC) H3L 3T1

Tél. : 514 873-2140, poste 221

Laurence.Foti@mffp.gouv.qc.ca

mffp.gouv.qc.ca

De : Bégin, Line (BSMAOR)

Envoyé : 26 août 2020 06:08

À : Munoz, Patricia (06-13-DG) <Patricia.Munoz@mffp.gouv.qc.ca>

Cc : BT-DGSMS <BT-DGSMS@mffp.gouv.qc.ca>; Détolle, Jean-Philippe (06-13-DG) <Jean-Philippe.Detolle@mffp.gouv.qc.ca>

Objet : TR: DM - Nouveautés plan de gestion, journal GTA, collabo-BSMAOR - ÉCHÉANCE: 2020-09-01

Importance : Haute

Bonjour Patricia,

Tu trouveras ci-joint une demande média que la DCOM a transmise directement à une professionnelle de votre DGS.

Merci de prendre le relais et d'obtenir l'approbation de Jean-Philippe sur la fiche et sur la participation de la professionnelle à une entrevue.

Line Bégin agr

Adjointe exécutive

Bureau de la sous-ministre associée
aux Opérations régionales

En télétravail

De : Ippersiel, Catherine (DCOM)

Envoyé : 25 août 2020 14:31

À : BSMAOR-DM <BSMAOR-DM@mffp.gouv.qc.ca>

Cc : Bégin, Line (BSMAOR) <Line.Begin@mffp.gouv.qc.ca>; Gasse, Anaïs (05-06-13-16-DGFa) <Anaïs.Gasse@mffp.gouv.qc.ca>; Desmarais, Dina (DCOM) <Dina.Desmarais@mern-mffp.gouv.qc.ca>; Harvey, Patrick (DCOM) <Patrick.Harvey@mern-mffp.gouv.qc.ca>

Objet : DM - Nouveautés plan de gestion, journal GTA, collabo-BSMAOR - ÉCHÉANCE: 2020-09-01

Importance : Haute

Bonjour OR,

Une demande média pour Anaïs Gasse.

Merci,

Catherine Ippersiel
Relationniste de presse
Direction des communications
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418-627-8609 poste 3071
Cellulaire : 53-54
catherine.ippersiel@mern-mffp.gouv.qc.ca
mern.gouv.qc.ca
mffp.gouv.qc.ca



Saison 2020, de nouvelles mesures pour la chasse aux cerfs

Par Marianne Cusson, biologiste M.Sc., Agence forestière de la Montérégie et Anaïs Gasse, biologiste M.Sc., Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Vous avez plusieurs cerfs de Virginie (chevreuils) sur votre lot et ils persistent à manger la régénération forestière et une partie de vos récoltes ? Présente en grand nombre, cette bête peut effectivement causer certains problèmes. Toutefois, plusieurs solutions existent pour faciliter votre cohabitation. Parmi celles-ci, l'une des plus accessibles et efficaces est la chasse. La récolte de cerfs femelles est effectivement une méthode reconnue de contrôle des populations.

Vous connaissez des chasseurs ? Invitez-les en grand nombre à venir récolter des cerfs femelles sur votre lot!

Vous êtes chasseur vous-même ? Sachez que plusieurs nouvelles modalités de chasse ont été mises en place cette année. Elles visent notamment à optimiser la mise en valeur et la conservation du cerf et de son habitat, de prévenir la propagation de maladies graves pour les cerfs et de favoriser la cohabitation de l'espèce avec les citoyens en milieu urbain, périurbain, agricole et forestier. Voici quelques-unes de ces importantes nouveautés :

Un permis de zone

Le permis de chasse au cerf est maintenant associé à une zone de chasse, comme l'était déjà le permis de chasse à l'original. Ainsi, le chasseur devra connaître la zone où il prévoit de chasser le cerf avant d'aller acheter son permis. Cela permettra une gestion plus fine du cheptel ainsi que de mieux l'adapter aux réalités des différentes zones.

Plus de cerfs par chasseur

La limite de prises de cerf est désormais augmentée à 2 cerfs/chasseur/an. Le chasseur désirant récolter deux cerfs devra se procurer deux permis, soit un permis régulier et un permis supplémentaire (disponible à moindre coût). Ces deux cerfs devront être abattus dans deux zones de chasse différentes à l'exception des zones 5 ouest, 8 est et 8 sud, soit trois des cinq zones de la Montérégie où il est possible de récolter deux cerfs dans la même zone.

Nouvelles dates et nouveaux engins

En 2020, les périodes de chasse au cerf seront synchronisées dans le sud du Québec. La période de chasse à l'arc et arbalète se déroulera du 3 au 16 octobre. La période de chasse à l'arme à chargement par la bouche et fusil débutera le 17 octobre pour cinq jours. Enfin, la période de chasse à l'arme à feu se déroulera du 7 au 22 novembre.

Il sera désormais possible de chasser à l'arme à feu dans toutes les zones de chasse de la Montérégie puisqu'une saison à l'arme à feu apparaît même dans les zones 8 est et 8 nord. De plus, lors de la période de chasse à l'arme à chargement par la bouche, il sera également possible de chasser au fusil.

Permis de 1er abattage remplacé par le permis de cerf sans bois (femelle ou faon)

Les chasseurs de la Montérégie connaissent probablement le permis de 1^{er} abattage. Gagné par tirage au sort, ce permis permettait d'abattre d'abord un cerf sans bois, puis un mâle adulte, en vertu de son permis régulier. Il a été aboli et remplacé par le permis de cerf sans bois, aussi gagné par tirage au sort et déjà largement utilisé ailleurs dans la province. Contrairement à l'autre, il ne permet pas la récolte d'un deuxième cerf, mais plutôt d'opter pour une femelle ou un faon lors d'une période de chasse autorisant seulement la récolte de mâles adultes (ex. saison de l'arme à feu).

Partage du permis de cerf sans bois (femelle ou faon)

Désormais, le chasseur qui détient un permis de cerf sans bois pourra le partager avec n'importe quel membre de sa famille immédiate. Jusqu'alors, il pouvait seulement le faire avec un jeune de 12 à 17 ans ou un étudiant de 18 à 24 ans. Pour qu'un membre de sa famille puisse utiliser son permis, il doit être son (sa) conjoint(e), son enfant ou son petit-enfant, son parent ou grand-parent, son frère ou sa sœur ou encore l'enfant ou le petit-enfant de son (sa) conjoint(e). Aussitôt le cerf sans bois abattu en vertu de ce permis, le chasseur doit immédiatement perforer le permis de cerf sans bois à l'endroit prévu et apposer le coupon de transport de son permis régulier sur l'animal. Si le cerf sans bois a été abattu par un membre de sa famille, le titulaire du permis spécial pourra continuer sa chasse en vertu de son permis régulier. Son permis de cerf sans bois devient invalide lorsqu'il est perforé (ou aurait dû l'être) ou lorsque le coupon de transport du permis régulier auquel il est associé a été détaché (ou aurait dû l'être).

Période d'appâtage pour le cerf

Afin d'assurer la santé des cerfs et la sécurité publique, l'appâtage à des fins de chasse est dorénavant permis uniquement du 1^{er} septembre au 30 novembre, à l'exception des substances minérales qui demeurent autorisées à l'année.

N'hésitez pas à consulter le <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/plans-de-gestion/cerf/> afin de connaître toutes les modalités qui s'appliquent pour la zone où vous chassez.

La saison de la chasse arrive à grands pas. Soyons nombreux à y participer pour une saine gestion des cerfs et des forêts!

Marier, Nadia (BSMS)

De: Ouellet, Jean-François (05-06-13-16-DGFa)
Envoyé: 3 septembre 2020 16:33
À: Détolle, Jean-Philippe (06-13-DG); BT-DGSMS
Cc: Gasse, Anaïs (05-06-13-16-DGFa)
Objet: TR: Plan de gestion du cerf de Virginie au parc Michel-Chartrand
Pièces jointes: LE_parc_michel_chartrand_20200903.pdf

PVI

Jean-François Ouellet, M. Sc.

Directeur de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

201, Place Charles-Le Moyne, bureau 4.05

Longueuil (Québec) J4K 2T5

450 928-7608 poste 298

De : Ouellet, Jean-François (05-06-13-16-DGFa)

Envoyé : 3 septembre 2020 16:32

À : normand.williams@longueuil.quebec

Objet : Plan de gestion du cerf de Virginie au parc Michel-Chartrand

Forêts, Faune
et Parcs



M. Williams,

Je vous invite à prendre connaissance de la correspondance ci-jointe concernant le dossier en titre.

Nous demeurons disponibles pour entamer promptement les actions entre nos équipes sur le plan de communication et la mise en œuvre du protocole.

Cordiales salutations,

Jean-François Ouellet, M. Sc.

Directeur de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

201, Place Charles-Le Moyne, bureau 4.05

Longueuil (Québec) J4K 2T5

450 928-7608 poste 298



Le 3 septembre 2020

Monsieur Normand Williams
Chef du Service de l'environnement et de
l'architecture de paysage
Direction du génie - Ville de Longueuil
1225, rue Saint-Charles Ouest, bureau 110,
Longueuil (Québec) J4K 0B9

Objet : Plan de gestion du cerf de Virginie au parc Michel-Chartrand

Monsieur,

La présente fait suite au *Plan de gestion du cerf de Virginie* et au *Protocole de capture et de mise en valeur des cerfs de Virginie au parc Michel-Chartrand* que vous avez soumis au ministère des Forêts, de la Faune et Parcs (MFFP) pour approbation au mois de mai 2020 et aux nombreuses rencontres que vous avez tenues avec nos équipes depuis lors à ce sujet.

À la suite de l'analyse des éléments que vous avez transmis, le MFFP vous informe que, ³⁷

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

37

Nous vous remercions donc de bien vouloir nous indiquer les actions que la Ville compte entreprendre, notamment 37

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

Le directeur général,

Original signé

Jean-Philippe Détolle

Marier, Nadia (BSMS)

De: Ouellet, Jean-François (DGSMS - DGFa)
Envoyé: 4 novembre 2020 17:45
À: Détolle, Jean-Philippe (DGSMS - DG); Bégin, Line (BSMAOR); Patenaude-Levasseur, Carl (DGCGFa); Gasse, Anaïs (DGSMS - DGFa)
Cc: Munoz, Patricia (DGSMS - DG); Ippersiel, Catherine (DCOM); Desmarais, Dina (DCOM)
Objet: RE: Suivi - Gestion des cerfs à Longueuil et participation à une activité médiatique

Bonjour,

Voici un suivi de la rencontre du jour avec la Ville de Longueuil.

48



Bonne soirée,

Jean-François Ouellet, M. Sc.

Directeur de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

201, Place Charles-Le Moyne, bureau 4.05

Longueuil (Québec) J4K 2T5

450 928-7608 poste 298

De : Détolle, Jean-Philippe (DGSMS - DG) <Jean-Philippe.Detolle@mffp.gouv.qc.ca>

Envoyé : 4 novembre 2020 07:28

À : Bégin, Line (BSMAOR) <Line.Begin@mffp.gouv.qc.ca>; Patenaude-Levasseur, Carl (DGCGFa) <Carl.Patenaude-Levasseur@mffp.gouv.qc.ca>; Ouellet, Jean-François (DGSMS - DGFa) <Jean-Francois.Ouellet@mffp.gouv.qc.ca>

Cc : Munoz, Patricia (DGSMS - DG) <Patricia.Munoz@mffp.gouv.qc.ca>

Objet : Fwd: Suivi - Gestion des cerfs à Longueuil et participation à une activité médiatique

Bonjour

Merci Jean François.

Line, Carl pour info

Merci de nous confirmer que nous maintenons notre position de participer au briefing technique.

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

Expéditeur: "Ouellet, Jean-François (DGSMS - DGFa)" <Jean-Francois.Ouellet@mffp.gouv.qc.ca>

Date: 4 novembre 2020 à 07:14:16 HNE

Destinataire: "Détolle, Jean-Philippe (DGSMS - DG)" <Jean-Philippe.Detolle@mffp.gouv.qc.ca>

Cc: BT-DGSMS <BT-DGSMS@mffp.gouv.qc.ca>, "Gasse, Anaïs (DGSMS - DGFa)" <Anaïs.Gasse@mffp.gouv.qc.ca>, "Ippersiel, Catherine (DCOM)" <Catherine.Ippersiel@mern-mffp.gouv.qc.ca>, "Munoz, Patricia (DGSMS - DG)" <Patricia.Munoz@mffp.gouv.qc.ca>, "Guay, Jean (DCOM)" <Jean.Guay@mern-mffp.gouv.qc.ca>

Objet: Suivi - Gestion des cerfs à Longueuil et participation à une activité médiatique

Bonjour Jean-Philippe,

Comme discuté, dans le cadre d'une rencontre tenue le 3 novembre avec la Ville de Longueuil concernant la gestion des cerfs sur son territoire, la Ville a réitéré souhaiter la présence du MFFP au breffage technique des journalistes.

48

Enfin, une rencontre de concertation est prévue ce 4 novembre avec le chef de cabinet de la mairesse, les directions concernées de la Ville et le DGFa.

À la lumière de ces échanges récents et à venir, je recommande notre participation au breffage technique.

Ainsi, malgré la collaboration de la DCOM depuis plusieurs mois dans le dossier du Parc Michel-Chartrand (PMC) et la mise à jour sur le radar régional par le BSMAOR, pour éviter tout imbroglio et effet de surprise des autorités, je suggère d'aviser/obtenir l'accord du BSMAOR de notre participation, en soutien, au breffage technique de la Ville de Longueuil.

Si nécessaire :

Nom des personnes désignées : Anaïs Gasse, biologiste responsable grande faune et Jean-François Ouellet, directeur DGFa EMML.

Description : 48

Les mesures de distanciation préconisées par le gouvernement du Québec seront appliquées

Jean-François Ouellet, M. Sc.

Directeur de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval

En télétravail, me joindre par courriel, clavardage ou appel Teams : [jean-](mailto:jean-françois.ouellet@mffp.gouv.qc.ca)

[françois.ouellet@mffp.gouv.qc.ca](mailto:jean-françois.ouellet@mffp.gouv.qc.ca)

Marier, Nadia (BSMS)

De: Gagnier, Marianne (DEFTHA)
Envoyé: 17 décembre 2021 14:08
À: Christine.Provost@longueuil.quebec; Philippe-Olivier.Boucher@longueuil.quebec
Cc: Lamoureux, Stéphane (DGSMS - DGFa); Massé, Ariane (DEFTHA)
Objet: Cerfs de Longueuil et échantillonnage pour le virus de la COVID-19

Catégories: Implication externe; F_Cerf



Bonjour Mme Provost et Monsieur Boucher,

Je vous écris aujourd'hui en lien avec l'abattage prévu des cerfs du parc Michel-Chartrand, afin de vous manifester notre grand intérêt à effectuer des prélèvements pour le SARS-CoV-2, virus responsable de la COVID-19 chez l'humain, chez ces cerfs suivant l'abattage. En effet, mon collègue Stéphane Lamoureux (en cc) m'a fait part de votre intérêt à collaborer. J'ajoute ma collègue Ariane Massé aux échanges, comme nous travaillons toutes deux sur le dossier du SARS-CoV-2 et de la faune.

Vous êtes probablement au fait que, le 1^{er} décembre dernier, le [gouvernement fédéral a confirmé la découverte des premiers cerfs de Virginie sauvages infectés par le virus de la COVID-19 au Canada](#). Ces cerfs de Virginie ont été échantillonnés par notre ministère, en tirant profit des cerfs prélevés par les chasseurs et enregistrés à deux stations d'enregistrement (Dunham en Estrie et Brownsburg dans les Laurentides). Voir plus bas la publication FB MFFP partagée en novembre et expliquant brièvement notre projet.

Les cerfs du Parc Michel-Chartrand revêtent un très grand intérêt pour notre surveillance opportuniste du SARS-CoV-2 chez les cerfs sauvages. En effet, ce sont des animaux qui vivent à proximité des humains, dans une région très densément peuplée (Montérégie/proximité de Mtl) et où il y a eu beaucoup de cas de COVID-19 recensés au sein de la population humaine depuis le début de la pandémie. Ce sont des conditions qui nous apparaissent particulièrement propices à une transmission de l'humain vers les animaux.

Si vous êtes intéressés par cet échantillonnage des cerfs qui seront abattus à Longueuil, les prélèvements (écouvillons nasal, sang, et ganglion rétropharyngien, si possible) devraient alors être fait dans un délai maximum de 24 h suivant l'abattage. Ceux-ci pourraient être fait sur place ou au lieu où les carcasses seront entreposées/débitées (boucheries?), par un biologiste ou technicien du MFFP. Nous vous laisserions choisir ce qui est préférable. Pour la logistique terrain, mon collègue Stéphane risque d'être impliqué car il nous donnera un coup de main pour la réalisation de l'échantillonnage (Ariane et moi sommes basées à Québec).

En terminant, rappelons que nos travaux sur les cerfs et le virus de la COVID-19 visent à mieux comprendre la dynamique du virus de la COVID-19 chez la faune, plus particulièrement chez les cerfs de Virginie en milieu naturel. Il est ainsi souhaité d'identifier les voies de transmission entre l'humain et l'animal, ainsi que d'évaluer le potentiel que le cerf de Virginie devienne une espèce réservoir, et puisse ultimement contribuer au développement de nouveaux variants pouvant être retransmis à l'humain. À ce jour, aucun cas de transmission du cerf vers l'humain n'a été documenté.

En parallèle, si l'on procède à cet échantillonnage pour le SARS-CoV-2, il serait tout aussi pertinent de profiter de l'occasion pour faire tester ces cerfs pour la maladie débilant chronique des cervidés (MDC). Les chances de MDC sont très faibles, mais ce serait tout de même d'intérêt pour nous.

Nous attendons donc un retour de votre part pour confirmer votre intérêt à collaborer à cet échantillonnage.

Je vous souhaite une agréable fin de semaine!

Au plaisir,

Marianne

Marianne Gagnier, Bio., M.ATDR

Coordonnatrice provinciale – Contrôle et surveillance de la rage

Division de la biosécurité et de la santé des animaux sauvages

Service de la conservation de la biodiversité et des milieux humides

Direction de l'expertise sur la faune terrestre, l'herpétofaune et l'avifaune

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

880, chemin Ste-Foy, 2^e étage

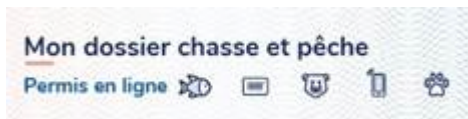
Québec (Québec) G1S 4X4

Téléphone : 418-627-8694, poste 707422

*****En télétravail : 53-54 *****

Marianne.Gagnier@mffp.gouv.qc.ca

mffp.gouv.qc.ca





CAS DE COVID-19 DÉTECTÉS CHEZ DES CERFS DE VIRGINIE AU QUÉBEC

Le 29 novembre 2021, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a confirmé les premières détections du SRAS-CoV-2 (COVID-19) chez trois cerfs de Virginie au Canada. Les cerfs infectés avaient été testés en novembre dans une station d'enregistrement de gros gibier en Estrie. Ils ne présentaient aucun signe clinique de la maladie et semblaient en bonne santé, comme les cerfs testés positifs aux États-Unis.

Puisqu'il s'agit du premier cas d'infection au SRAS-CoV-2 chez une espèce sauvage au Canada, les données sur les répercussions et la propagation du virus dans les populations de cerfs sauvages sont présentement limitées. Ce résultat souligne l'importance d'un suivi continu de la présence du SRAS-CoV-2 chez les animaux sauvages afin de mieux comprendre la transmission possible du virus entre l'humain et les animaux.

À la chasse, les recommandations associées à la manipulation et à la consommation de toute viande de gibier continuent de s'appliquer. Les animaux sauvages peuvent être porteurs de maladies et de parasites transmissibles à l'humain. Il faut donc :

- toujours porter des gants à usage unique lorsqu'on dépouille ou éviscère un animal;
- bien cuire la viande de gibier pour atteindre une température de cuisson de 74 °C.

Pour plus d'information, consultez les recommandations complètes s'appliquant à la viande de gibier sur quebec.ca : <https://www.quebec.ca/.../viande-gibier-sauvage-chasseurs>

L'application des bonnes pratiques de cohabitation avec la faune permet aussi de réduire les risques de transmission de maladies ou de parasites entre les humains et la faune, incluant le SRAS-CoV-2 chez les cerfs.

EN RAPPEL :

- Ne pas nourrir les animaux sauvages.
- Ne pas approcher les animaux sauvages, même s'ils ont l'air inoffensifs ou en détresse.
- Garder les poubelles hors de portée des animaux sauvages.

La COVID-19 est une maladie principalement transmissible d'un humain à l'autre. La vaccination, le dépistage ainsi que l'application des mesures sanitaires, telles que le port du masque, le lavage fréquent des mains et la distanciation sociale, demeurent les meilleurs moyens de se protéger contre la maladie et de prévenir sa propagation.





Saviez-vous que, grâce aux travaux du MFFP, le Québec contribue à la surveillance pancanadienne du SRAS-CoV-2 chez les cerfs de Virginie?

Des travaux de recherche et de surveillance menés aux États-Unis depuis 2020 ont confirmé que le cerf de Virginie a une sensibilité élevée au SRAS-CoV-2, le virus de la Covid-19. Des cerfs sauvages infectés par le virus ont été répertoriés dans plusieurs États. Selon les recherches, les cerfs développent très peu ou pas de signes de la maladie et n'en meurent pas. Ils peuvent toutefois la transmettre à d'autres cerfs. Les informations disponibles sur le SRAS-CoV-2 et les cerfs de Virginie sont toutefois limitées, mais les études à ce sujet se poursuivent.

Pour vérifier si les cerfs de Virginie du Québec sont aussi touchés par la COVID-19, le Ministère a effectué, les 6, 7 et 8 novembre derniers, un échantillonnage dans deux stations d'enregistrement de la grande faune, soit Brownsburg (Laurentides) et Dunham (Estrie). Des prélèvements (écouvillonnage nasal et échantillon de sang) ont été collectés sur 251 cerfs récoltés à la chasse. Les résultats de ces travaux seront disponibles plus tard cet hiver.

À ce jour, les données disponibles ne permettent pas de se prononcer sur la présence et la circulation du SRAS-CoV-2 au sein des populations d'animaux sauvages au Québec. Aucun cas n'a été détecté chez la faune québécoise à ce jour. Selon les connaissances actuelles, le risque de contracter la COVID-19 d'un cerf de Virginie ou d'un autre animal est considéré faible.

La COVID-19 demeure une maladie principalement transmissible d'un humain à l'autre. La vaccination, l'application des mesures de protection personnelle (masque, lavage des mains) et le respect des consignes dictées par les autorités de santé publique (isolement, distanciation, dépistage, etc.) demeurent les meilleurs moyens de se protéger contre la maladie et d'en prévenir la propagation.

À la chasse, les recommandations associées à la manipulation et à la consommation de toute viande de gibier s'appliquent. Les animaux sauvages peuvent être porteurs de maladies et parasites transmissibles à l'humain. Il faut donc :

- toujours porter des gants à usage unique lorsqu'on dépouille ou éviscère un animal;
- bien cuire la viande de gibier pour atteindre une température de cuisson de 74 °C;
- ✓ consultez les recommandations complètes s'appliquant à la viande de gibier disponibles à l'adresse suivante

<https://www.quebec.ca/.../viande-gibier-sauvage-chasseurs>

En dehors des activités de chasse, l'application des bonnes pratiques de cohabitation avec la faune demeure le meilleur moyen de réduire les risques de transmission de maladies ou de parasites entre les humains et la faune, incluant le SARS-CoV-2 chez les cerfs.

EN RAPPEL :

- ⊘ Ne pas nourrir les animaux sauvages.
- ⊘ Ne pas approcher les animaux sauvages, même s'ils ont l'air inoffensifs ou en détresse.
- ✓ Garder les poubelles hors de portée des animaux sauvages.



Marier, Nadia (BSMS)

De: Provost, Christine <Christine.Provost@longueuil.quebec>
Envoyé: 7 décembre 2021 08:02
À: Lamoureux, Stéphane (DGSMS - DGFa)
Cc: Boucher, Philippe-Olivier
Objet: RE: Inventaire Longueuil - disponibilité de notre côté

Catégories: Implication externe; F_Cerf

48



De : Lamoureux, Stéphane (DGSMS - DGFa) <Stephane.Lamoureux@mffp.gouv.qc.ca>
Envoyé : 6 décembre 2021 14:21
À : Provost, Christine <Christine.Provost@longueuil.quebec>
Cc : Boucher, Philippe-Olivier <Philippe-Olivier.Boucher@longueuil.quebec>
Objet : Inventaire Longueuil - disponibilité de notre côté



Bonjour Christine,

Pour l'organisation de l'inventaire aérien à Longueuil, nous aurons de notre côté des disponibilités qu'à partir de la mi-février.

Peut-être un peu avant selon si nos autres inventaires aériens seront complétés ou non.

S.

Stéphane Lamoureux, Biologiste, M.Sc.

**Direction de la gestion de la faune de l'Estrie,
de Montréal, de la Montérégie et de Laval**
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
201, Place Charles-Le Moyne, 4e étage, bureau 4.05
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Stephane.Lamoureux@mffp.gouv.qc.ca

En télétravail. Me joindre par courriel.

Membre de l'ABQ : #2772